THIERRY HERMAN* **, JÉRÔME JACQUIN** & STEVE OSWALD***
*Université de Neuchâtel, **Université de Lausanne
***Université de Fribourg

Quelle que soit la définition de l'argumentation que l'on se donne, elle ne peut faire l'économie d'une composante linguistique : la pertinence du langage dans l'argumentation tient non seulement au fait qu'il est un moyen de représenter le monde, mais aussi à sa capacité d'indexer d'autres contenus représentés ou implicites. Certes, la fracture historique entre logique et rhétorique, entre l'idéal philosophique et la réalité des affaires humaines a eu quelque impact sur la répartition des disciplines intéressées par l'argumentation, menaçant peut-être le dialogue autour d'un objet pourtant intrinsèquement transdisciplinaire. Mais le retour de l'étude de l'argumentation telle qu'elle se pratique dans les affaires humaines – marqué simultanément par les philosophes Stephen E. Toulmin et Chaïm Perelman avec Lucie Olbrechts-Tyteca en 1958 – a impliqué un examen plus attentif des données langagières inscrites en contexte. Parallèlement, avec l'ouverture de la linguistique aux dimensions pragmatique et énonciative du langage, les linguistes de la parole, mais aussi de la langue, insistent sur l'importance de la matérialité langagière pour saisir tant des relations transphrastiques que des rapports interactionnels, se saisissant alors des concepts d'argumentation ou de schèmes argumentatifs élaborés par les philosophes.

Le présent ouvrage s'inscrit dans une volonté d'intensifier le dialogue entre différents courants de l'étude de l'argumentation. Plus précisément, il cherche à établir, dans la mesure du possible, des ponts entre une vision de l'argumentation à dominante linguistique et descriptive, vivace dans les théories francophones, et une vision plutôt philosophique et normative dans les travaux de logique informelle ou de pragma-dialectique pour citer deux courants anglophones majeurs. Un tel objectif passe par une prise en compte non seulement des marques concrètes d'argumentation, mais aussi de leur rapport à des mécanismes argumentatifs transphrastiques plus généraux et à des stratégies rhétoriques de persuasion. Tous les auteurs du volume ne construisent pas nécessairement les ponts susmentionnés entre toutes ces dimensions, mais toutes leurs contributions ont dû se positionner dans le spectre visé entre le strictement linguistique et la mise en œuvre pragmatique, en situation. Avant de présenter les différentes contributions, il nous est apparu important de proposer une brève synthèse, forcément réductrice, sur les différentes approches linguistiques de l'argumentation, notion polysémique s'il en est – particulièrement dans les approches francophones, beaucoup moins homogènes quant aux éléments mobilisés pour définir l'argumentation que ce que l'on observe, parfois de manière trop étroite d'ailleurs, dans les travaux de logique informelle ou de pragma-dialectique en anglais.

L'approche linguistique de l'argumentation se distingue des courants de la logique informelle ou de la pragma-dialectique par essentiellement deux caractéristiques prégnantes. D'abord, sur le plan épistémologique, l'argumentation est saisie selon un point de vue descriptif. Ensuite, sur le plan descriptif précisément, l'argumentation est avant tout observée par le biais de ses marqueurs langagiers : leur étude concerne, d'une part, la question de l'énonciation et des points de vue exprimés dans un dialogisme constitutif sinon montré et, d'autre part, la question des balises de l'argumentation marquée par des « mots du discours », comme « mais », « quand même » ou « même si ». On fait souvent remonter cette attention aux mots de liaison à l'influence considérable qu'a eue l'article du groupe lambda-l sur « car, parce que, puisque » (1975) ou aux travaux de Jean-Claude Anscombre et d'Oswald Ducrot sur « mais » (1977). Bien entendu, l'influence de Stephen Toulmin (1958) et de Chaïm Perelman (1958) n'est pas à négliger, mais le poids du structuralisme linguistique dans l'espace des idées a donné une forte impulsion aux travaux portant sur les connecteurs et opérateurs argumentatifs – au point que faire l'inventaire des travaux analysant les marqueurs langagiers relève de la gageure.

Les travaux portant sur les marqueurs langagiers paraissent pouvoir se diviser en deux catégories : la première se focalise sur les marqueurs langagiers produisant des formes d'enchaînements argumentatifs réels ou potentiels — ce dont s'occupent la théorie de l'argumentation dans la langue et ses différentes variantes. La seconde étudie les mouvements argumentatifs s'incarnant dans la matérialité langagière. Autrement dit, dans le premier cas, le marqueur langagier exprime sémantiquement une relation ou une orientation argumentative. Dans le deuxième cas, c'est une situation argumentative identifiée comme telle qui prend corps dans diverses marques langagières et textuelles.

1. Orientations argumentatives et argumentation dans la langue

Dans la première branche, l'argumentation est consubstantielle à l'orientation donnée par le lexique. « Jean a peu travaillé » et « Jean a un peu travaillé » contiennent chacun une orientation argumentative qui restreint le choix des suites ou des conclusions que l'on peut tirer des énoncés : alors que « Jean a peu travaillé » oriente vers « Jean va échouer », « Jean a un peu travaillé » oriente vers un énoncé prévoyant une réussite. Ce qui importe, c'est que la question du rapport à la réalité est ici non pertinente : la quantité de travail peut être parfaitement identique pour les deux propositions. C'est donc la sémantique lexicale qui détermine, dans cette approche, l'argumentation, d'où l'idée exprimée par Anscombre & Ducrot, selon laquelle « signifier, pour un énoncé, c'est orienter » (1983 : avant-propos). Dans le même ordre d'idées, le fameux exemple selon lequel « ce restaurant est cher mais bon » et « ce restaurant est bon mais cher » illustre le fait que l'orientation argumentative positive du premier cas n'est pas une affaire de description du monde (il s'agit du même restaurant et des mêmes qualités qu'on lui attribue) mais de langue. Il en résulte que, dans cette optique théorique, la langue argumente avant de décrire. La sémantique des deux auteurs est donc intrinsèquement pragmatique – on parle de pragmatique intégrée : il s'agit de voir vers quoi les locuteurs tendent, où ils veulent en venir, en utilisant tel ou tel mot de la langue. Cette théorie a ouvert la voie à de nombreux travaux sur les connecteurs argumentatifs et leurs valeurs instructionnelles de liage entre deux énoncés¹. On trouve aussi dans cette veine des études sur des opérateurs, lesquels orientent argumentativement la suite possible d'un énoncé (à l'instar de « peu » et « un peu » cités plus haut) sans modifier pour autant le contenu descriptif ou informatif de l'énoncé (voir par exemple Anscombre & Ducrot 1983, Ducrot 1984, Ducrot *et al.* 1980). De nos jours encore, cette tradition-là a encore d'importants continuateurs, avec des travaux portant sur les connecteurs (Rossari 2000) ou sur les « opérateurs discursifs » (Anscombre *et al.* 2013).

Il importe donc de considérer ici que, contrairement aux approches classiques de l'argumentation, la question du raisonnement, de la validité des enchaînements argumentatifs ou des rapports à la vérité sont écartés au profit d'une théorie sémantico-pragmatique et structuraliste de l'argumentation. Il est exclu, dans une telle approche théorique, de faire intervenir des données contextuelles, situationnelles, ou des connaissances encyclopédiques autres que celles que la langue nous dit à son propre sujet. Mais l'attention portée aux « mots du discours » a ses limites. Entre autres, le fait que de nombreux enchaînements entre un argument et une conclusion ne sont pas balisés par des marques de connexion ou des opérateurs spécifiques brouille les rapports entre activité argumentative et traces langagières d'argumentation.

Dans une deuxième phase de la théorie de l'argumentation dans la langue, la théorie des *topoï* (Anscombre 1984, Ducrot 1993), Ducrot et Anscombre ont mis en évidence que le lien exprimé entre l'argument et la conclusion est un lien topique souvent implicite. D'une sémantique de l'argumentation binaire entre (p)-argument (« Jean a un peu travail-lé ») et (q)-conclusion (« Jean va réussir »), ils passent à une dimension ternaire – et intègrent du coup la dimension rhétorique des topiques.

¹ En anglais, le travail de Deborah Schiffrin (1986) est sans doute celui qui se rapproche le plus de cette optique. Dans une perspective de pragmatique cognitive, on peut aussi signaler, entre autres, Blakemore (2004) et Wilson (2011).

Anscombre et Ducrot expriment alors la notion de topos sous une forme graduelle doxale de type : « plus on travaille, plus on réussit ». Outre l'intéressante, mais discutable, introduction de la gradualité² dans la détermination d'un topos, la théorie des topoi a enrichi l'argumentation dans la langue de la première période en visant à ne pas exclure des possibilités linguistiques a priori peu intuitives comme « il a peu travaillé : il va réussir », un exemple qui active le topos socialement paradoxal « plus on travaille, plus on risque d'échouer ». Tant Ducrot qu'Anscombre ont abandonné la théorie des topoï. Mais plusieurs approches lui ont succédé : la théorie des blocs sémantiques de Carel & Ducrot (1999a et 1999b), la théorie des stéréotypes d'Anscombre (2001), la théorie des possibles argumentatifs de Galatanu (2007, 2009) ou encore la sémantique des points de vue de Raccah (2001, 2005). Au-delà de leurs différences, voire de leurs divergences, ces différents auteurs partagent l'idée d'une argumentation intrinsèque à la langue, y compris dans des mots pleins. Autrement dit, l'argumentation peut s'étudier hors des structures interpropositionnelles et des mots spécifiés pour baliser cette activité que sont les marques de justification, de concession ou de conclusion.

La radicalisation de l'argumentation dans la langue dans la théorie des blocs sémantiques est due à une posture épistémologique : « Ainsi, [avec la théorie des topoï] on introduisait dans la sémantique du mot *travail* des « croyances » comme « le travail fatigue » ou « le travail fait réussir », croyances censées fonder les argumentations possibles à partir des énoncés où ce mot intervient » (Carel & Ducrot 1999a : 7). Cette solution, qui revient à dire que la signification d'un mot dépend étroitement d'une représentation consensuelle au sein d'une communauté, a finalement gêné le projet structuraliste postulé, puisqu'elle fait

² Cette gradualité a été remise en cause par Eggs (1994), lequel montre avec efficacité que les *topoï* ne peuvent pas être graduels dans plusieurs cas de figure, par exemple dans les relations entre un type et ses caractéristiques associées (?« Plus on est Tyrolien, plus on aime le yodle ») ou dans les définitions (*« Plus il obtient une majorité de voix, plus il est élu »). Anscombre lui-même note avec humour que dans le cas de « c'est un singe, mais il n'aime pas les bananes », on devrait postuler une forme topique graduelle « comme (+SINGE, +BANANOPHILE), qui se passe de commentaires » (2001 : 70).

entrer une dimension externe à la langue, à savoir une croyance sociale, dans une théorie strictement internaliste. En outre, dans ce cadre, cela pousse à considérer que la valeur d'information du mot utilisé dans un topos prime sur sa valeur argumentative, ce qui est l'inverse même des propositions de l'argumentation dans la langue formulées en 1983. Si on postule « un refus de caractériser les entités de la langue à partir d'entités étrangères à la langue » (Ducrot 1993 : 234), la théorie des *topoï* posait un problème théorique ou épistémologique³.

Les voies de sortie de l'aporie ont été multiples : pour Carel et Ducrot, la théorie des blocs sémantiques s'est résolument tournée vers un modèle théorique « purifié » par rapport aux *topoï*, faisant toujours valoir que *tous* les mots de la langue peuvent être décrits par des enchaînements argumentatifs. Concrètement, Ducrot et Carel estiment que dans « Tu conduis trop vite : on va avoir un accident », il n'y a pas, contrairement à ce que l'intuition nous dit, un lien entre argument et conclusion ; il n'y a pas d'inférence, mais l'expression d'un bloc sémantique. Le simple fait d'articuler « trop + adjectif » conduit déjà à envisager une conclusion néfaste que l'énoncé ne fait que confirmer. En somme, la conclusion est d'ores et déjà incluse dans l'argument – « le sens même de A est déterminé par celui de C, et réciproquement » (Ducrot 1993 : 242). C'est donc, pour la théorie des blocs sémantiques, une illusion de déclarer que le premier segment justifie le second :

Ainsi il n'y a [...] aucun mouvement, aucun cheminement, aucun progrès informatif. Leurs segments syntaxiques s'éclairent mutuellement : s'ils font sens, c'est ensemble. C'est cette forme d'interdépendance de leurs mots, et non pas une relation de justification, qui, selon nous, fait de ces discours des discours argumentatifs. (Carel & Ducrot 1999a : 11)

L'idée d'interdépendance est centrale dans cette théorie, dans la mesure où la surface argumentative apparente de « tu conduis trop vite : tu

³ Il est à noter que ces *topoï* correspondent plus ou moins à des prémisses implicitées et inférables, lesquelles font l'objet d'un nombre considérable de travaux en pragmatique dans une ligne qui suit plus ou moins directement les idées de Herbert Paul Grice (1975). L'objet du point abordé ici concerne principalement les travaux de pragmatique intégrée à la sémantique.

vas avoir un accident » devient ici la manifestation d'un seul concept de vitesse dangereuse ou un bloc sémantique dans lequel il n'y a pas une étape informative puis une étape argumentative : « trop-vite-pour-ne-pas-avoir-d'accident ». De même « il fait beau donc je sors », tout comme la version dite transgressive « il fait beau, et pourtant je ne sors pas », expriment le même bloc sémantique « beau-temps-incitant-à-sortir ».

L'idée sur laquelle se fonde la théorie des blocs sémantiques⁴ est donc que tout énoncé, tout lexème même, peut se décrire sémantiquement par des enchaînements argumentatifs. Ainsi, le mot « danger » pourrait se décrire par un enchaînement « normatif » qui est de l'ordre « danger DONC être prudent », mais aussi par un enchaînement « transgressif » « danger POURTANT ne pas être prudent ». Tout enchaînement argumentatif dans cette théorie se décrit en effet selon ces deux modes, normatif et transgressif, articulant un item X à un item Y par le connecteur DONC (normatif) ou POURTANT (transgressif). La théorie propose finalement de revisiter la sémantique de la langue par la mise au jour des blocs sémantiques inhérents. Ainsi « casse-cou » se décrit par « Danger DONC action », ce qui est considéré comme un mot linguistiquement paradoxal (Carel & Ducrot 1999a : 23) par opposition à l'argumentation intrinsèque externe⁵ du mot « danger » qui exprime « danger DONC non-faire » ou « danger POURTANT faire ».

Le mérite de cette théorie, outre son intérêt linguistique, est de faire prendre conscience de l'illusion logique selon laquelle il y aurait d'abord un recueil de données, traduites en langage selon un principe de transparence, puis application d'une loi qui permet aux données de mécaniquement « percoler » pour aboutir à la découverte d'une conclusion dont on n'était pas conscient au départ. La théorie des blocs sémantiques écarte radicalement l'idée que le langage n'a qu'un rôle de traduction du monde au profit d'une généralisation de la dimension instructionnelle à l'ensemble du lexique : « non seulement, elle admet

⁴ Pour une bonne synthèse sur la théorie des blocs sémantiques, voir Lescano 2011. Pour une version étendue, voir Carel 2011.

⁵ Pour des raisons de place, nous ne développerons pas ici le lexique spécifique à ce modèle.

que la signification des termes pleins contient des prédicats argumentatifs, mais de plus, elle suppose que la signification des termes pleins contient *seulement* des prédicats argumentatifs » (Carel 2012 : 29–30, italiques d'origine). Elle suggère que les « dés sont pipés », dans la mesure où le bloc sémantique convoque la conclusion argumentative avant même son expression réalisée par un enchaînement. Si, face à une action X, trois locuteurs différents considèrent que le responsable de l'action est « courageux », « casse-cou » ou « téméraire », ils convoquent dans le même temps des conclusions différentes (« prenons-en de la graine », « c'est insensé » ou « il est inconscient du danger »), puisque les blocs sémantiques sont différents, et ce, indépendamment du fait que l'action X est identique. Mais que les locuteurs expriment ou non ces conclusions n'a finalement pas beaucoup d'importance, puisque l'adjectif choisi évoque d'ores et déjà une suite possible, normative ou transgressive, dans l'enchaînement.

Un autre développement est mené par Jean-Claude Anscombre. Ce dernier fait entrer dans une théorie de la langue les stéréotypes d'une communauté linguistique (en se fondant sur les travaux de Putnam). Si on peut facilement dire « Cheetah est un singe, mais il n'aime pas les bananes » et bien plus difficilement « Cheetah est un singe ; donc il n'aime pas les bananes », c'est que la langue associe au mot « singe » une série de stéréotypes qui ne sont pas des traits définitoires que l'on trouverait dans un dictionnaire, mais qui contribuent quand même à la signification du terme, parmi lesquels donc le goût des singes pour les bananes. Autrement dit, la stabilisation de certains stéréotypes au sein d'une communauté linguistique fait entrer la croyance dans la langue, en s'autonomisant ainsi du contexte. Pour Anscombre, « le stéréotype d'un terme est une suite ouverte de phrases attachées à ce terme, et en définissant la signification. Chaque phrase du stéréotype est, pour le

⁶ Pour la théorie de l'argumentation dans la langue et pour Anscombre, la signification est exprimée en langue alors que le sens se construit en contexte. Dans les théories inférentielles de la communication, le sens est lié à ce qui est dit et la signification (*meaning*) à l'interprétation inférentielle tirée du contexte de ce qui est dit : les positions théoriques sont donc inversées (cf. Alvarez-Prendes 2008).

terme considéré, une phrase stéréotypique » (2001 : 60). Contrairement à la théorie des topoi, le lien entre (p) et (q) n'est pas une forme abstraite graduelle, mais une phrase en langue, laquelle échappe au principe de gradualité et autorise des exceptions aux stéréotypes. Contrairement à la théorie des blocs sémantiques, les enchaînements entre (p) et (q) ne recourent pas non plus à un métalangage abstrait limitant les relations à DONC et POURTANT, mais se fondent sur une stabilisation concrète, prenant la forme d'une phrase stéréotypique, d'un énoncé fréquemment utilisé dans une communauté linguistique. Ce qui nous semble intéressant dans cette théorie, parmi d'autres éléments, est l'intégration des stéréotypes comme des allants-de-soi qui révèlent l'étrangeté des enchaînements du type « comme c'est un singe, il n'aime pas les bananes » ou encore « prends cette chaise, mais elle est confortable ». Comme pour la théorie des blocs sémantiques, mais sans limiter à des enchaînements en DONC et POURTANT, la théorie des stéréotypes aborde la signification lexicale comme « un ensemble (ouvert) d'énoncé-types, i.e. entités abstraites mais qui restent du niveau de la langue » (Anscombre 2001 : 65). Pour cette approche, derrière les mots, on trouve d'autres mots de la langue :

Les stéréotypes et les topoï ont en commun d'être des principes généraux faisant l'objet d'un consensus au sein d'une communauté linguistique plus ou moins étendue. Le locuteur qui les convoque ne s'en présente jamais comme l'auteur, mais comme un simple utilisateur. Les deux procédés font donc partie de ce qu'on appelle habituellement les *lieux communs*. Dès ce niveau cependant, une différence fondamentale apparaît : alors que les schémas et formes topiques sont des entités abstraites, les phrases stéréotypiques sont à l'inverse des phrases de la langue (Anscombre 2001 : 72).

L'intérêt de cette théorie tient donc au fait de révéler des croyances implicites soutenues par une communauté linguistique. Le test de l'insertion d'un énoncé commençant par « mais » est souvent révélateur. Ainsi, « James est populiste, mais je l'aime bien » ne paraît pas étrange dans la communauté linguistique actuelle alors que « James est populiste, donc je l'aime bien » semble atypique. Autrement dit, il existerait un stéréotype « les populistes ne sont pas aimés » qui définirait la signification du mot populiste dans la communauté linguistique. Est-ce

cependant un stéréotype aussi évident que celui des singes et de leur amour des bananes ? Est-ce que le stéréotype est déjà entré en langue ?

La sémantique des possibles argumentatifs de Galatanu pourrait y répondre dans la mesure où elle s'embarrasse moins de la question de la pureté théorique dissociant langue et parole. Elle s'ouvre en effet à l'analyse de discours en considérant certes qu'un mot peut être défini, d'une part, par des argumentations internes permanentes et définitoires, ce qu'elle appelle le noyau, et d'autre part par des stéréotypes construits sur des aspects accidentels du mot, qui évoluent lentement dans une communauté linguistique. Mais elle tient aussi compte de possibles argumentatifs éventuels au sein d'une culture donnée, potentiels qui peuvent être manifestés dans des déploiements argumentatifs concrets. L'analyse du discours en usage permet de confirmer ou d'affaiblir des stéréotypes, mais aussi de déconstruire, reconstruire ou faire simplement varier les stéréotypes ; ainsi « c'est bon d'avoir honte » (cité par Cozma 2010 : 168) est un discours qui propose une « interversion » du stéréotype.

Les théories de l'argumentation dans la langue ont le mérite de ne pas admettre la naïveté selon laquelle argumenter, c'est « présenter d'abord à l'allocutaire une affirmation, qu'il peut admettre ou rejeter, et prétendre ensuite, au cas où elle est admise, qu'elle oblige à accepter une certaine conclusion » (Ducrot 1993 : 243). En ce sens, elles nous renseignent sur les enchaînements réels ou potentiels en langue qui révèlent des prises de position et, du même coup, des stratégies rhétoriques pour provoquer l'adhésion à une thèse. Pour prendre l'exemple de la théorie des blocs sémantiques, « Pierre est casse-cou » est un énoncé qui sera sans doute plus efficace pour écarter Pierre lors d'un vote désignant le chef de file d'une équipée que l'énoncé « Pierre est téméraire », car ce dernier évoque dans son argumentation appelée externe un aspect du type « téméraire DONC admiration ». Elles mettent aussi en évidence des questions liées à des croyances implicites, souvent collectives, considérées comme des évidences au sein d'une communauté linguistique ainsi qu'une dimension énonciative sous-jacente. A ce sujet, Pierre-Yves Raccah développe ainsi une théorie des topoï dans une sémantique des points de vue, reliant signification des mots

et contraintes sur les points de vue qu'un tel mot impose à l'allocutaire (2001, 2005) tandis que Marion Carel aborde une théorie argumentative de la polyphonie (Carel 2012) visant à relever l'importance de différents modes énonciatifs pour la saisie d'un contenu.

2. Les marqueurs de relation argumentative

Dans l'approche francophone, la tendance au « tout argumentatif » est généralement assez forte : tant les théories précédentes que les approches et travaux de Jean-Blaise Grize (1996), Gilles Vignaux (1990) ou Ruth Amossy (2000) élargissent considérablement le spectre de l'argumentation au-delà de marqueurs langagiers spécifiques. Les choix discursifs opérés par les locuteurs, des « manières de voir le monde », ont tendance à influencer l'allocutaire, à lui faire changer de point de vue sur les réalités exposées. En ce sens, si l'on se donne une définition de l'argumentation fondée sur l'effet cognitif que le discours exerce sur autrui (en termes de croyances ou de représentations), alors le discours est voué à argumenter. L'importante trace que laisse Jean-Blaise Grize à Neuchâtel (1990, 1996), avec le courant de la logique naturelle de Marie-Jeanne Borel, Denis Miéville ou Georges Vignaux (Borel, Grize & Miéville 1983), est significative d'une approche que l'on pourrait dire généralisante de l'argumentation. Dans cette dernière, introduire un objet de discours est en effet déjà une manière d'influencer : en parlant, on ne dit pas le monde, chez Grize, on procède à une schématisation qui prend en compte l'allocutaire, les préconstruits culturels, les représentations de chacun, la situation. Chaque mot-en-usage acquiert ainsi ce qu'Amossy appelle une « dimension argumentative » intrinsèque (2005)⁷.

Plusieurs chercheurs, tout en s'appuyant sur les travaux cités précédemment, résistent toutefois à cet argumentativisme généralisé suivant

⁷ D'où la distinction proposée par Ducrot entre argumentation linguistique, dans la foulée de la théorie de l'argumentation dans la langue, et argumentation rhétorique, relevant dès lors de l'argumentation dans le discours (2004).

lequel l'argumentation est omniprésente, qu'elle soit située au niveau du sémantisme des mots (l'argumentation dans la langue) ou à celui de leur usage et articulation en contexte (schématisation discursive et argumentation dans le discours). L'argumentation est à l'inverse appréhendée comme un « mode spécifique de traitement verbal du désaccord », distinct d'autres activités langagières comme la description ou la narration et « consist[ant] en la construction de positions solides, c'est-à-dire étayées par un travail textuel de justification et situées par un travail interactionnel et dialogique de positionnement » (Jacquin & Micheli 2012 : 600). L'argumentation est dès lors considérée comme une activité particulière accomplie et reconnaissable en contexte, notamment en termes de genres de discours, qui vont tantôt accentuer sa dimension dialogale et interactive, tantôt sa dimension monologale et dialogique.

Dans ce champ, et outre les travaux fondateurs de Christian Plantin (1996, 2005), on trouve les recherches menées par Marianne Doury, par exemple, qui repère des marques langagières qui permettent de commenter métadiscursivement des mécanismes argumentatifs, telles que les accusations d'amalgame (2005). Il s'agit en fait de repérer des marques langagières qui révèlent des mouvements argumentatifs, à l'instar de « justement » qui inverse l'argument proposé dans l'enchaînement « Pierre ne veut pas sortir, il est déprimé » auquel on oppose : « justement, ça lui fera du bien » (Plantin 2016 : 420). Suivant cette perspective, le connecteur n'est pas l'objet focal de recherche; Plantin insiste bien sur le fait que les connecteurs sont polyfonctionnels: « il y a des donc et des parce que non argumentatifs, et il y a des argumentations sans donc ni parce que » (2016 : 376). Par ailleurs, des relations argumentatives peuvent être internes à un énoncé comportant une prédication de nature argumentative. Ainsi, dans « sa baisse de loyer devrait lui permettre de rembourser ses dettes », on tire de l'argument de la baisse du loyer une conclusion possible par le biais de la prédication exprimée par « permettre »8.

⁸ Une telle approche des marques révélant une argumentation se retrouve pour partie dans les travaux de la pragma-dialectique autour des « argumentative indicators » (van Eemeren, Houtlosser & Snoeck Henkemans 2007) au sein desquels des expressions comme « I believe », « I suppose » marquent une prise de

3. Présentation des contributions

Dans la foulée des travaux cités précédemment, la contribution de Marianne Doury traite de l'observabilité linguistique des types d'arguments. Toutefois, plutôt que de partir des mots dont on s'attend à ce qu'ils marquent une relation argumentative (par exemple les connecteurs), Doury propose de partir des schèmes argumentatifs euxmêmes, tels qu'ils se réalisent dans différents genres discursifs, pour en extraire les indicateurs langagiers. Une telle démarche, qui valorise l'analyse de données empiriques distribuées en collections représentatives de phénomènes argumentatifs, implique d'ouvrir le spectre classique des observables linguistiques de l'argumentation. L'auteure prend pour exemple la catégorie des arguments par l'absurde et identifie différentes expressions linguistiques préférentiellement associées à ce schème argumentatif. Ainsi, « et pourquoi pas [p] » sert « l'extension du raisonnement » où l'absurdité de la proposition de l'adversaire se mesure à celle de [p] qui en serait une conséquence logique. Autre exemple: « c'est comme si [p] » condamne une proposition en vertu d'une relation analogique avec une proposition absurde.

La contribution d'**Hélène Vinckel-Roisin** peut sembler tout à fait curieuse : en quoi la répétition d'un nom propre — en allemand — est-il une forme d'argumentation ? Ainsi que l'a montré Marc Bonhomme à propos de la saillance figurale (2005), la répétition du nom propre, en lieu et place d'une pronominalisation plus attendue, donne un relief particulier qu'il s'agit d'appréhender avec ses effets dans un texte argumentatif. Considérant cette reprise comme une forme de balisage de l'argumentation,

position à partir de laquelle une confrontation peut naître. Dans cet ouvrage, les spécialistes amstellodamois mettent en rapport les marqueurs langagiers avec leur modèle argumentatif de la discussion critique, dont ils développent ainsi – sous le nom de « *strategic maneuvering* » – le volet rhétorique. Dans le sillage de cette théorie, on trouve des travaux portant par exemple sur la question rhétorique (Snoeck Henkemans 2009a) ou la *praeteritio* (Snoeck Henkemans 2009b) en tant que « *presentational devices* » dont on observe la présence et les effets dans les différentes étapes de l'argumentation dialectique.

Vinckel-Roisin estime que la duplication du nom propre peut jouer le rôle d'argument, de conclusion ou de contre-argument ; en tout cas, elle peut orienter argumentativement vers un point de vue, surtout en tête d'énoncé, bénéficiant des effets de l'anaphore rhétorique du nom propre. Mais Vinckel-Roisin montre aussi que le nom propre répété peut baliser des frontières textuelles, ce qui permet d'envisager les relations entre les indices langagiers et la construction de l'argumentation au-delà de l'énoncé, dans une dimension de linguistique textuelle. A l'inverse des connecteurs qui, d'une certaine manière, « surcodent » une relation entre p et q, la répétition du nom propre semble un indice plus ténu, dont il faut pourtant comprendre la raison d'être.

Houda Landolsi s'intéresse à une marque de comparaison -« comme » – dans son rôle d'exemplification et dans son rapport avec l'argumentation. « Comme » est polyfonctionnel et, dans son usage de marqueur d'exemplification, il s'inscrit non seulement dans une relation d'ingrédience – dans laquelle l'exemple est présenté comme appartenant à une catégorie (« un petit pays comme Malte ») – mais garde aussi une relation de similitude ou de comparaison propre à la sémantique de « comme ». Après avoir rappelé les différentes valeurs rhétoriques de l'exemplification, entre l'illustration et le modèle, Landolsi observe dans trois corpus des cas dans lesquels elle souligne les propriétés de « comme » par rapport à une marque d'exemplification prototypique : « par exemple ». Elle montre que les exemples introduits par « comme » jouent un rôle particulier sur le plan argumentatif et rhétorique. En effet, sa thèse est que le rôle de la séquence d'exemplification constitue une forme particulière d'induction. Alors que, dans l'induction classique, les cas s'additionnent pour étayer en conclusion une règle générale, le fonctionnement des séquences d'exemplification en « comme » suggère plutôt une stratégie pour convaincre de la légitimité ou de la force d'une règle déjà établie. Enoncer une règle générale, puis l'illustrer par des exemples introduits par « comme », crée donc pragmatiquement un effet proche de la présupposition. En effet, les exemples, outre leur capacité d'illustration concrète et leur rôle de témoignage visant à convaincre, appuient le fait que la règle qu'ils illustrent est largement établie et ne doit pas être remise en question.

Maria Svensson revient pour sa part sur une composante de l'argumentation avant fait l'objet de nombreux travaux : la concession. Elle le fait à partir de trois marqueurs : « certes », « il est vrai », « sans doute », dont elle cherche à illustrer les différences d'emploi, notamment en termes d'éventuelles différences dans le degré de distanciation du locuteur et dans la mise en valeur de la relation concessive selon la position de ces marqueurs par rapport à la proposition p. A l'instar de « comme » illustré par Landolsi, ces marqueurs sont polyfonctionnels. « C'est vrai » en réponse à une question n'a par exemple qu'un usage épistémique et non concessif. Svensson se demande si la position des marqueurs au sein du déroulé syntaxique (antéposition, postposition, insertion) permet de dégager une fonction incitative ou réactive au segment concédé. Alors que « certes » code le plus souvent un emploi concessif, les deux autres marqueurs sont plutôt épistémiques que concessifs dans l'usage, mais tous trois peuvent marquer la concession indépendamment de la position occupée. Ils peuvent aussi exprimer une relation dialogale en réponse à une question, mais la rareté de « certes » en cette position pousse à un usage de ce connecteur plus clairement incitatif que réactif.

La contribution de **Sorba et Novakova** aborde la délicate question de la relation entre argumentation et émotion. Plus précisément, les auteures cherchent à rendre compte du rôle des noms d'affect dans l'élaboration d'une argumentation. Partant de l'hypothèse que l'argumentation construite autour d'affects varie selon l'affect considéré, les auteurs comparent deux affects dont les profils sémantiques sont différents – la jubilation et le dédain – dans un grand corpus journalistique. De manière originale, les auteures proposent de compléter l'analyse phrastique, relativement classique, de ces lexies, par une ouverture sur des questions transphrastiques et d'en proposer ainsi une caractérisation non seulement lexicale et syntaxique, mais aussi textuelle. Sorba & Novakova dégagent ainsi les « profils discursifs » différenciés des deux lexies étudiées et rendent compte de la manière dont la jubilation et le dédain sont construits aussi bien comme base que comme cible du discours argumenté.

Alain Rihs et Steve Oswald s'intéressent à la dimension argumentative et rhétorique du conditionnel. Les auteurs commencent par

rappeler la valeur – classiquement établie par la littérature – du conditionnel en tant que marqueur d'irréalité ou de virtualité, permettant au locuteur ou à la locutrice de mettre à distance, suspendre, et donc de ne pas s'engager sur l'actualité du contenu associé. Les auteurs mettent ensuite cet invariant sémantique en rapport avec des extraits de discours politiques jouant de manière subtile avec cette valeur, la travaillant contextuellement sans pour autant l'annuler complètement. En quête de pertinence, l'interprète des extraits analysés est comme forcé d'accepter l'actualité du procès au conditionnel pour donner sens à la séquence argumentative dans laquelle ce dernier prend place. Les auteurs montrent toutefois l'intérêt du conditionnel vis-à-vis de l'indicatif, dans la mesure où la valeur sémantique du premier subsiste en creux et les locuteurs peuvent donc à tout moment s'y réfugier lors de l'échange argumenté, qu'il s'agisse de ménager son ethos ou de préserver les faces.

4. Références bibliographiques

- Alvarez-Prendes, E. (2008). « Le rôle du stéréotype dans la Théorie des stéréotypes vs. le rôle de l'implicitation dans la Théorie de la pertinence ». In Leeman, D. (éd), *Des topoï à la théorie des stéréotypes en passant par la polyphonie et l'argumentation dans la langue*. Chambéry : Université de Savoie, 153–168.
- Amossy, R. (2011 [2000]). *L'argumentation dans le discours*. Paris : Armand Colin (3^{ème} édition).
- Amossy, R. (2005). « The argumentative dimension of discourse ». In van Eemeren, F. H. & Houtlosser, P. (éds), *Practices of Argumentation*. Amsterdam: John Benjamins, 87–98.
- Anscombre, J.-C. (1984). « Argumentation et topoï », *Argumentation et valeurs Actes du 5ème colloque d'Albi*, 46–70.
- Anscombre J.-C. (2001). « Le rôle du lexique dans la théorie des stéréotypes ». *Langages* 142, 57–76.

Anscombre, J.-C. & Ducrot, O. (1977). « Deux mais en français ? ». *Lingua* 43, 23–40.

- Anscombre, J.-C. & Ducrot, O. (1983). *L'argumentation dans la langue*. Bruxelles : Mardaga.
- Anscombre, J.-C., Donaire, M. L. & Haillet, P. P. (éds) (2013). *Opérateurs discursifs du français*. Berne : Peter Lang.
- Blakemore, D. (2004). *Relevance and Linguistic Meaning: The Semantics and Pragmatics of Discourse Markers*. Cambridge: Cambridge University Press.
- Bonhomme, M. (2005). *Pragmatique des figures de discours*. Paris : Honoré Champion.
- Borel, M.-J., Grize, J.-B. & Miéville, D. (1983). *Essai de logique naturelle*. Berne : Peter Lang.
- Carel, M. & Ducrot, O. (1999a). « Le problème du paradoxe dans la sémantique argumentative ». *Langue française* 123, 6–26.
- Carel, M. & Ducrot, O. (1999b). « Les propriétés linguistiques du paradoxe : paradoxe et négation ». *Langue française* 123, 27–40.
- Carel, M. (1994). L'argumentation dans le discours : argumenter n'est pas justifier. *Langage et société* 70, 61–81.
- Carel, M. (2011). L'entrelacement argumentatif. Lexique, discours et blocs sémantiques. Paris : Honoré Champion.
- Carel, M. (2012). « Introduction ». In Carel, M. (éd), *Argumentation et polyphonie : de Saint Augustin à Robbe-Grillet*. Paris : L'Harmattan, 7–58.
- Cozma, A.-M. (2010). « La construction discursive de la signification : le point de vue argumentatif ». *Synergies* 5, 155–175.
- Doury, M. (2005). « The accusation of amalgame as a meta-argumentative refutation ». In van Eemeren, F. H. & Houtlosser, P. (éds), *Practices of Argumentation*. Amsterdam: John Benjamins, 141–161.
- Ducrot, O. (1984). Le dire et le dit. Paris : Minuit.
- Ducrot, O. (1993). « Les topoï dans la 'Théorie de l'argumentation dans la langue' ». In Plantin, C. (éd), *Lieux communs, topoi, stéréotypes, clichés*. Paris : Kimé, 233–248.
- Ducrot, O. (2004). « Argumentation rhétorique et argumentation linguistique ». In Doury M. & Moirand, S. (éds), *L'argumentation*

- *aujourd'hui. Positions théoriques en confrontation.* Paris : Presses de la Sorbonne Nouvelle, 17–35.
- Ducrot, O. et al. (1980). Les mots du discours. Paris : Minuit.
- Eggs, E. (1994). Grammaire du discours argumentatif. Paris : Kimé.
- Galatanu, O. (2007). « Sémantique des possibles argumentatifs et axiologisation discursive ». In Bouchard, D., Evrard, I. & Vocaj, E. (éds), *Représentation du sens linguistique II*. Bruxelles : de Boeck, 313–325.
- Galatanu, O. (2009). « L'Analyse du Discours dans la perspective de la Sémantique des Possibles Argumentatifs : les mécanismes sémantico-discursifs de construction du sens et de reconstruction de la signification lexicale ». In Garric, N. & Longhi, J. (éds), L'analyse linguistique de corpus discursifs. Des théories aux pratiques, des pratiques aux théories. Clermont-Ferrand : Presses universitaires Blaise-Pascal, 49–68.
- Grice, H. P. (1975). « Logic and Conversation ». In Davidson, D. & Harman, G. (éds), *The Logic of Grammar*. Encino, CA: Dickenson, 64–75.
- Grize, J.-B. (1990). Logique et langage. Gap: Ophrys.
- Grize, J.-B. (1996). *Logique naturelle et communications*. Paris : Presses Universitaires de France.
- Groupe Lambda-1. (1975). « Car, parce que, puisque ». *Revue Romane* 10(2), 248–280.
- Jacquin, J. & Micheli, R. (2012). « Entre texte et interaction : propositions méthodologiques pour une approche discursive de l'argumentation en sciences du langage ». SHS Web of Conferences Volume 1; 3° Congrès Mondial de Linguistique Française, 599–611.
- Lescano, A. (2011). La théorie des blocs sémantiques : somme des notions. En ligne sur falsemiotica.org
- Perelman, C. & Olbrechts-Tyteca, L. (1958). *La nouvelle Rhétorique*. *Traité de l'Argumentation*. Paris : Presses Universitaires de France.
- Plantin, C. (1996). L'argumentation. Paris : Seuil.
- Plantin, C. (2005). *L'argumentation*. Paris : Presses Universitaires de France.

Plantin, C. (2016). *Dictionnaire de l'argumentation*. Lyon: ENS éditions. Raccah, P.-Y. (2001). « Lexique et idéologie: les points de vue qui s'expriment avant qu'on ait parlé ». In Carel, M. (éd), *Les Facettes du*

- dire, Hommages à Oswald Ducrot. Paris : Kimé, 241–268.
- Raccah, P.-Y. (2005). « Une sémantique du point de vue : de l'intersubjectivité à l'adhésion », *Discours Social* (n° spécial), 205–242.
- Rossari, C. (2000). Connecteurs et relations de discours : des liens entre cognition et signification. Nancy : Presses Universitaires de Nancy.
- Schiffrin, D. (1986). *Discourse markers*. Cambridge: Cambridge University Press.
- Snoeck Henkemans, F. (2009a). « Manoeuvring Strategically with Rhetorical Questions ». In van Eemeren, F. H. & Garssen, B. (éds), *Pondering on Problems of Argumentation: Twenty Essays on Theoretical Issues*. Dordrecht: Springer, 15–23.
- Snoeck Henkemans, F. (2009b). « The Contribution of Praeteritio to Arguers' Confrontational Strategic Manoeuvres ». In van Eemeren, F. H. (éd), *Examining Argumentation in Context; Fifteen Studies on Strategic Maneuvering*. Amsterdam: John Benjamins, 241–255.
- Toulmin, S. E. (2003[1958]). *Uses of argument*. Cambridge: Cambridge University Press.
- van Eemeren, F. H., Houtlosser, P. & Snoeck Henkemans, F. (2007), *Argumentative Indicators in Discourse: a Pragma-Diialectical Study.* New York: Springer.
- van Eemeren, F. H., Garssen, B., Krabbe, E., Snoeck Henkemans, F., Verheij, B. & Wagemans, J. (2014). *Handbook of Argumentation Theory*. New York: Springer.
- Vignaux, G. (1988). Le discours, acteur du monde. Gap: Orphys.
- Wilson, D. (2011). « The conceptual-procedural distinction: Past, present and future ». In Escandell-Vidal, V., Leonetti, M. & Ahern, A. (éds), *Procedural Meaning: Problems and Perspectives*. Bingley: Emerald, 3–31.